

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 79-55 du 17 Mars 1979

portant création du comité ad hoc pour
l'organisation des manifestations du 1er
Avril 1979, Fête de la Jeunesse Militante
Révolutionnaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le décret N°76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement et
le décret N°78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;
VU le décret N°76-46 du 19 Février 1976 déterminant les Services rattachés à la
Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gou-
vernement modifié par le décret N°78-174 du 6 Juillet 1978,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Il est créé un comité ad hoc pour l'organisation des manifesta-
tions du 1er Avril 1979, Fête de la Jeunesse Militante Révolutionnaire.

ARTICLE 2 - La composition du comité est la suivante :

Responsable : Camarade OGUMA Ifèdé Simon,

Responsable-Adjoint : Camarade GOMINA SANMI Mama,

Membres : Camarades - MAMA SAMIO Soulé

- LALEYE Ibitècho Isidore,
- ALI Traoré,
- MONTEIRO Armand,
- DOSSOU Albert,
- VILON GUEZO Romain,
- DOYA Thomas,
- AFTO Frédéric,
- MALLAM-IDI Abdoulaye,
- KOTCHIKPA Victor,
- YACOUBOU Assouma,
- OKOUDJOU Pierre-Claver,
- Tous les Préfets et
Préfets-Adjoints des Provinces.-

.../...

ARTICLE 3 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 17 Mars 1979

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 - P/CC 6 - Responsables et Membres du Comité 30.